



Commune de SCHERWILLER

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2011

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 13 avril 2011 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 14 avril 2011 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes par Monsieur André BOESCH, Maire, en présence de Mmes Mireille BIMBOES, Régine DIETRICH, MM. Bernard MARTIN, Marc HEIMBURGER, François WACH, Adjoint au Maire ; MM. Philippe SIMLER, Stéphane WEISHARD, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Claudine ZIPPER, Brigitte KEMPF, Pierrette LACOMBE, MM. Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Damien SOLHER, Pierre BURGER, Didier ROECKEL, Serge MATHIS, Dominique WAEGELL, Conseillers Municipaux.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, M. Philippe VOLK, Conseiller Municipal Délégué, M. Maurice RIESTER, Mme Carine SCHUTZ Conseillers Municipaux sont absents et excusés.

M. Philippe SCHEIBLING a donné procuration à M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal ; M. Philippe VOLK a donné procuration à M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire ; M. Maurice RIESTER a donné procuration à M. Didier ROECKEL, Conseiller Municipal.

Membres en exercice : **22** Présents : **18** Absents et excusés : **4** Procurations : **3**

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE

Mme Pierrette LACOMBE, secrétaire de séance
Mme Véronique KALT, secrétaire adjointe

35.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2011

Le procès-verbal, préalablement et intégralement diffusé est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance du 23 mars 2011.

35.2 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

- Décision municipale en date du 24 mars 2011, portant attribution du marché de prestation de service pour du balayage à l'entreprise VOGEL de SCHERWILLER pour un prix horaire de 82,- € HT soit pour un estimatif de 60 heures, 5 884,32 € TTC.
- Décision municipale en date du 30 mars 2011, portant attribution du marché pour la fourniture de géraniums dans le cadre du concours de maisons fleuries à l'entreprise GAESSLER de BENFELD pour un montant de 726,30 € TTC.
- Décision municipale en date du 06 avril 2011, portant attribution du marché pour la prestation de service de fauchage à l'entreprise CENTRE ALSACE TRAVAUX RURAUX de EBERHSEIM pour un coût horaire de 41,- € HT (Epareuse) et 36,- € HT (Reform) soit un estimatif de 110 heures (Epareuse) et 20 heures (Reform), 6 255,08 € TTC.

35.3 ADMINISTRATION GENERALE

A. Avenant n° 4 au protocole ARTT

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7.1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale ;
- VU** le protocole d'accord relatif à l'A.R.T.T. mis en œuvre dans la Commune de Scherwiller à compter du 1^{er} janvier 2002 par délibération du Conseil Municipal du 06 décembre 2001 ;
- VU** l'avenant n° 1 au protocole A.R.T.T. relatif à la détermination et la mise en œuvre de la Journée de Solidarité approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 février 2006 ;
- VU** l'avenant n° 2 au protocole A.R.T.T. relatif aux modalités spécifiques d'organisation du temps de travail des agents du service scolaire approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 avril 2008 ;
- VU** l'avenant n° 3 au protocole ARTT relatif à l'organisation du temps de travail des Agents du Service Administratif de la Mairie à compter du 1^{er} janvier 2010 ;
- VU** l'avis favorable du Comité Technique Paritaire émis le 22 février 2011 ;

CONSIDERANT qu'afin de permettre de valider une demande de temps partiel (50%) d'un agent affecté à l'Ecole Maternelle est proposé une répartition sur 2 semaines des heures de travail. Ainsi l'agent A travaille les semaines impaires les lundi et mardi et les semaines paires les jeudi et vendredi, l'agent recruté pour remplacer l'agent A durant son temps partiel de 50% travaille les semaines impaires les jeudis et vendredis et les semaines paires les lundis et mardis. Aucune modification d'horaire n'interviendra pour les autres agents.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** l'avenant n° 4 au protocole A.R.T.T. relatif aux modalités d'organisation du temps de travail des Agents affectés à l'Ecole Maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 4 au protocole A.R.T.T. relatif aux modalités d'organisation du temps de travail des Agents affectés à l'Ecole Maternelle conformément aux dispositions ci-dessus présentées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35.3 ADMINISTRATION GENERALE

B. Baux : Mise en location de 2 terrains

Rapporteur : M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire

La Municipalité propose au Conseil :

- la location à M. Philippe BAUMANN domicilié 67 route de l'Ortenbourg à Scherwiller, d'un terrain de 37 ares issus de la parcelle sise en section 17 parcelle n° 112 lieu dit Giessen, ceci pour une durée de 9 années du 11/11/2010 au 10/11/2019 ceci au prix d'un loyer annuel de 47,73 € indexé sur la base des cours fixés annuellement par arrêté préfectoral ;
- la location à M. Damien COLIN domicilié 17 rue de l'Abreuvoir à Châtenois, d'un terrain d'un are issu de la parcelle sise en section A parcelle forestière n° 20, ceci pour une durée de 9 ans du 01/01/2011 au 31/12/2019 ceci au prix d'un loyer annuel de 100,- €.

Il est demandé au Conseil :

- **de fixer** les montants des locations tels que ci-avant indiqués,
- **d'approuver** les conventions telles que proposées,
- **d'autoriser** le Maire à signer les dits baux, ainsi que toute pièce afférente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les montants des locations tels que ci-avant indiqués,
- **APPROUVE** les conventions telles que proposées,
- **AUTORISE** le Maire à signer les dits baux, ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35.3 ADMINISTRATION GENERALE

C. PAA Est

1. Acte Rodenluc – Main levée du droit à résolution

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

La Commune de Scherwiller a vendu le 17 octobre 2006 les terrains cadastrés :

- section C n°734/557, « Am Hohlen Weg », d'une contenance de 43,20 ares ;
 - Section C n° 736/557 « Am Hohlen Weg » d'une contenance de 23,44 ares
- à la société SARL RODENLUC.

Il avait été inscrit au Livre Foncier, à charge des biens ci-dessus désignés un droit à la résolution de la vente au profit de la Commune de Scherwiller conformément à l'acte du 17 octobre 2006 et à la requête du 09 janvier 2007.

Le dit droit ayant été inscrit en vue de garantir le respect de l'obligation, de commencer les travaux de construction dans le délai de 2 ans à compter de l'acquisition et l'interdiction de revente avant construction.

La société RODENLUC ayant satisfait à cette obligation et les conditions de l'acte de vente du 17 octobre 2006 y afférent ayant été respectées, ce droit de résolution n'a plus de raison d'être.

De ce fait, il est proposé que la Commune de Scherwiller renonce à son droit de résolution et de donner mainlevée.

Il est donc demandé au Conseil :

- **de décider** la main levée du droit de résolution inscrit au profit de la Commune à charge des parcelles cadastrées section C n°734/557 et n° 736/557 « Am Hohlen Weg » appartenant à la SARL RODENLUC ;
- **d'autoriser** le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les actes à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la main levée du droit de résolution inscrit au profit de la Commune à charge des parcelles cadastrées section C n°734/557 et n° 736/557 « Am Hohlen Weg » appartenant à la SARL RODENLUC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes y relatifs, ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35.3 ADMINISTRATION GENERALE

C. PAA Est

2. Acte SCI PLR – Cession de rang du droit à la résolution

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

La Commune de Scherwiller a vendu le 16 juin 2003 les terrains cadastrés section C n°716, « Am Hohlen Weg », d'une contenance de 44,51 ares à la société SCI PLR.

Il avait été inscrit au Livre Foncier à charge des biens ci-dessus désignés un droit à la résolution de la vente au profit de la Commune de Scherwiller conformément à l'acte du 16 juin 2003.

Le dit droit ayant été inscrit en vue de garantir le respect de l'obligation, de commencer les travaux de construction dans le délai de 2 ans à compter de l'acquisition et l'interdiction de revente avant construction.

La SCI PLR vient de contracter un nouveau prêt et la banque demande l'inscription d'une hypothèque en troisième rang.

De ce fait, il est proposé de céder le rang de l'inscription prise au profit de la Commune de Scherwiller au profit de l'hypothèque à prendre au profit de la Banque Populaire d'Alsace.

Il est donc demandé au Conseil :

- **d'autoriser** la cession de rang de l'inscription prise au profit de la Commune de Scherwiller au profit de l'hypothèque à prendre au profit de la Banque Populaire d'Alsace ;
- **d'autoriser** le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les actes à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la cession de rang de l'inscription prise au profit de la Commune de Scherwiller au profit de l'hypothèque à prendre au profit de la Banque Populaire d'Alsace ;
- **AUTORISE** le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les actes à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35.4 VOIRIE URBAINE

Aménagement de la route d'Ebersheim – RD81

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

La Commission « Voirie – Réseaux – Sécurité » propose au Conseil la réalisation de travaux d'aménagement de la route d'Ebersheim – côté Nord de la RD81.

En effet le Conseil Général du Bas-Rhin entreprendra début de l'été des travaux de réfection de chaussée sur la RD81 depuis la voie SNCF jusqu'en sortie d'agglomération. A cette occasion le Conseil Général du Bas-Rhin a sollicité la Commune afin que l'aménagement des accotements et accès aux bâtiments riverains soient réalisés.

Les travaux proposés constituent en :

Découpe d'enrobés, mise en œuvre de concassé et béton, bitume, pose de bordures et caniveaux, de files de pavés, mise à niveau des regards, avaloirs, chambres et peinture sur chaussée.

Estimation de l'opération :

23 000,- € TTC

Financement :

- Conseil Général du Bas-Rhin	3 050,- €
- Autofinancement	19 050,- €
	<hr/>
	23 000,- €

Il est proposé au Conseil :

- **d'approuver** le projet tel que présenté,
- **d'approuver** le plan de financement tel que présenté,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires à la présente au budget 2011 de la Commune,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter l'ensemble des aides répertoriées en la matière,
- **d'autoriser** le Maire à lancer la consultation relative à la présente,
- **d'autoriser** le Maire à signer les marchés qui en résulteront.

A M. Stéphane WEISHARD souhaitant quelques précisions quant aux aménagements liés aux accès aux propriétés concernées, le Maire indique que le croquis diffusé au Conseil est susceptible d'adaptation après entrevue avec les riverains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet tel que présenté,
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la présente au budget 2011 de la Commune,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'ensemble des aides répertoriées en la matière,
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation relative à la présente,
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés qui en résulteront.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Entrée de Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale.

35.5 FINANCES

1. Etat des subventions à verser

**Rapporteur : M. André BOESCH, Maire
M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire**

Il est proposé au Conseil d'arrêter les états des subventions à verser de la manière suivante :

Associations	Subvention ordinaire	Soutien "jeunes licenciés"	Aides ponctuelles
	BP 2011	BP 2011	BP 2011
- A.C.C.A.	480,00	300,00	
- Amicale des Sapeurs Pompiers	153,00		1 500,00
- Apiculteurs Châtenois - et environs	153,00		
- A.P.P.E.	153,00		
- Association Cheminots catholiques	153,00		
- Association Commerçants - Artisans	153,00		
- Association des habitants de Kientzville	153,00		
- Association Don du sang	153,00		
- UNC	153,00		
- Chorale Ste Cécile	153,00		
- Confrérie des Rieslinger	153,00		
- C.S.F. : - Aide traditionnelle	153,00		
- Groupe folklorique Sommerberg	153,00		
- AGF	153,00		
- Point de croix "Aux fils de l'Aubach"	153,00		
- Ronde de l'Alumnat	153,00		
- Ecole de Musique Châtenois - Scherwiller	5 575,00		
- Association Gamadji-Saré/Scherwiller	153,00		500,00
- Harmonie Ste Jeanne d'Arc	382,00	50,00	
- M.J.C.	1 000,00	300,00	
- Maisons fleuries	1 470,00		
- Office de Tourisme Châtenois - Scherwiller	20 000,00		
- Prévention routière	200,00		
- U.S.S.	980,00	380,00	3 440,00
- Emmaüs			1 200,00
- AZUR FM	450,00		
- Veilleurs du Château	153,00		400,00
- Entrez c'est tout vert	153,00		
TOTAL	33 291,00	1 030,00	7 040,00

TOTAL GENERAL

**Budget P.
2011**

41 361,00

Détail des subventions et participations versées :

Budget 2011

AUX ORGANISMES PUBLICS

10 460,00

657362 - CCAS

10 000,00

65738 - Syndicat du Giessen

460,00

65743 PARTICIPATIONS

18 500,00

Mutuelle de l'Est

7 000,00

Groupement d'Action Sociale - CNAS

5 500,00

Restauration maisons à pans de bois

4 000,00

Energies renouvelables

2 000,00

65744 SUBVENTION SECTEUR SCOLAIRE **14 215,00**

Ecole maternelle - coopérative	1 300,00
Ecole maternelle - projet éducatif	250,00
Ecole centre - coopérative	1 700,00
Ecole centre - coopérative - Projet éducatif	500,00
Ecole centre - enseignement piscine	3 010,00
Ecole centre - voyages 2010	-
Ecole Kientzville - coopérative	400,00
Ecole Kientzville - projet éducatif	200,00
Ecole Kientzville - enseignement piscine	700,00
Sport scolaire Scherwiller	200,00
Collège Châtenois coopérative/UNSS sport scolaire	610,00
Collège Châtenois coopérative - fonctionnement	2 265,00
Collège Châtenois - coopérative - voyage scolaire	1 080,00
Collège Châtenois / PAC/COMENIUS	1 500,00
Collège de Châtenois/subvention exceptionnelle	-
Voyages scolaires	500,00

65745 EVEIL A L'ART **20 368,00**

Don A.NOEL	14 434,00
Don E.BARTHEL	5 934,00

EMMAUS – CONTRAT D'INSERTION

Le Conseil municipal, par ses délibérations du 26 février 2007, du 21 février 2008, du 30 mars 2009 et du 23 mars 2010, a décidé de contribuer au financement de l'atelier – chantier d'insertion – que l'association EMMAUS – centre-Alsace conduit dans ses locaux, place Abbé Pierre à Scherwiller.

L'association sollicite la reconduction de l'aide communale proposée à hauteur de 1 200 €, soit identique aux années antérieures.

Ce chantier bénéficie par ailleurs du soutien du Conseil général, de l'Etat et du fonds social européen.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, indique qu'il y a 6 mois l'Association Foncière avait formulé une demande d'aide. Il serait bienvenu de verser à la dite association s'occupant de la réfection et de l'entretien des chemins d'exploitation également utilisés par les cyclistes ou promeneurs, une subvention. Le Maire reverra la demande.

A M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, demande ceux qui sont concernés par la Classe PAC Comenius il est précisé qu'il s'agit de l'aide accordée par les voyages effectués dans le cadre d'échanges de type Erasmus – Lyae.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, relève que 153,- représentent une conversion de 1000 F en euros. Le passage à l'euro datant d'il y a 10 ans, il y a lieu d'actualiser les montants.

Le Maire enregistre l'observation et fera le nécessaire pour le prochain budget.

Mme Régine DIETRICH, Adjoint au Maire, regrette particulièrement que pour ce qui concerne l'association Gamadji, l'aide de 1500€ versée en 2010 soit ramenée à 653€.

En quelque année, le soutien à la dite opération de Partenariat est passé de 3000, à 650€ alors que de nombreuses réalisations ont été financées et qu'un projet de a été déposé pour 2011. Elle regrette la disparition de la solidarité de la commune par rapport à une cause et un projet soient présentés aux Conseillers.

Le Maire précise que la proposition traduit un soutien aux associations locales, association en proie à une cause du bénévolat.

Mme Régine DIETRICH, estime que cette démarche ne devrait exclure l'aide à Gamadji.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, considère que le projet Gamadji ne lui parle pas par méconnaissance en mes intérêts.

Par ailleurs, il y 10ans, la situation financière de la Commune était peut-être différente. Aujourd'hui, un recentrage des intérêts est peut-être nécessaire.

M. Olivier SENGLER, établi un préambule avec l'aide exceptionnel versé au titre des sinistrés d'Haïti – aide symbolique mais marquante en période de restructuration budgétaire pour laquelle aucun retour quant à l'utilisation effective a été enregistré.

M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal, considère la cause noble car les projets et les aides versées permettent de duper des activités et contribue au maintien des populations dans leur environnement. Ce débat avait déjà été mené à l'origine du projet.

M. HEIMBURGER rappelle que la totalité des aides aux associations s'élève à 41 361,-

Concernant le chantier d'insertion d'Emmaus, Mme Régine DIETRICH indique que prochainement aura lieu l'ouverture à Sélestat d'un magasin de vêtements et textiles.

M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire, regrette la multiplication des dépôts de vêtements dans le vignoble.

M. Claude BRUNSCHWILLER indique que les constats sont les mêmes dans beaucoup de communes et sont liés aux les collectes sur trottoirs par différentes associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ARRETE l'état des subventions à verser en 2010, conformément aux propositions ci-dessus présentées.

ADOpte A L'UNANIMITE – Abstention de Mme Régine DIETRICH et de Mme Pierrette LACOMBE du fait qu'elle n'a pas assisté à la réunion des Commissions réunies

35.5 FINANCES

Le Maire indique : La séance du Conseil Municipal du mois de décembre nous a permis, à travers le débat d'orientation budgétaire, de tracer les grandes lignes de l'action pour la commune pour 2011, mais aussi pour les années à venir. Les décisions adoptées à cette occasion étaient le fruit d'un travail intense qui a mobilisé l'ensemble des agents et des élus du Conseil Municipal.

L'engagement du Conseil Municipal est une volonté farouche de nous rapprocher des attentes quotidiennes de nos concitoyens pour y apporter des réponses pertinentes et efficaces. Nous voulons être concrets, pragmatiques mais aussi ambitieux pour notre commune.

Certes, notre situation est toujours contrainte, mais nous tâchons de maîtriser les différentes variables qui influent sur nos moyens budgétaires et nous pouvons donc les anticiper et nous adapter. Il ne faut pas se leurrer, cette capacité d'adaptation est aujourd'hui une denrée précieuse et nous ne le devons qu'à notre seule capacité à avoir agi à temps. En mettant en œuvre des méthodes de gestion rigoureuses.

Aujourd'hui, il nous appartient de décliner ce programme pour l'année 2011 et de traduire à travers des actions concrètes ce que nous voulons de mieux pour nos concitoyens.

Le projet et le débat que nous avons eu pour la préparation de ce budget primitif apporte des réponses aux concitoyens qui sont l'objet de notre seule préoccupation. Ils pourront en mesurer l'utilité et la pertinence dans leurs vies quotidiennes et mesurer le respect que nous leurs accordons.

Le volontarisme dont nous faisons preuve est l'état d'esprit de notre Conseil Municipal qui a envie d'aller de l'avant, de montrer l'exemple, de fédérer autour de lui toutes les bonnes volontés pour construire une société dans laquelle chacun trouve sa place et puisse s'épanouir. Nous connaissons les contraintes qui s'imposent à nous mais plutôt que de passer notre temps à chercher des responsabilités à l'extérieur, d'ouvrir de vains débats politiques, nous faisons des choix délibérés et nous les assumons afin de faire avancer des projets et justifier la confiance que nos concitoyens ont placé en nous.

Volontaire, solidaire, proche et innovant, telles sont les grandes lignes de notre budget primitif 2011 que je vous propose de présenter et qui a été débattu lors des commissions et commissions réunies.

Dans un environnement financier et économique contraint, j'ai voulu que ce budget 2011 soit à l'image de ce que je veux pour la collectivité. Une gestion rigoureuse, une réelle capacité d'anticipation mais aussi pragmatique et qui nous permet de faire face aux situations imprévues et toujours apporter des solutions efficaces. C'est notre méthode de travail et je l'assume totalement.

2. Programme général des investissements 2011

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire
M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le programme des investissements pour 2011 tel que ci-après présenté.

BUDGET PRIMITIF 2011 - PROPOSITIONS DES COMMISSIONS ET DE LA MUNICIPALITE

EDUCATION	Désignation	Estimation TTC	Subventions aides diverses	Reste à financer	Autofinancement	Amort.subv.	Divers	TLE	FCTVA	Emprunt
	ECOLE CENTRE									
	Ordinateurs portables (4)	2 000,00		2 000,00	2 000,00					
	Lecteurs DVD (2)	200,00		200,00	200,00					
	Equipements de deux salles ordinateur portable, vidéo projecteur écrans et support vidéo	4 000,00		4 000,00	4 000,00					
	Sous-total	6 200,00		6 200,00	6 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00
ECOLE MATERNELLE										
	Mobilier ATSEM	90,00		90,00	90,00					
	Blouses peinture	120,00		120,00	120,00					
	Instruments	60,00		60,00	60,00					
	Meubles divers	380,00		380,00	380,00					
	Réfection 2 salles de classe	2500 (fonctionnement)			2500 (fonctionnement)					
	Sous-total	650,00		650,00	650,00	0,00		0,00	0,00	0,00
ECOLE DE KIENZVILLE										
	Tapis gym	225,00		225,00	225,00					
	Balles	100,00		100,00	100,00					
	Pédalo	120,00		120,00	120,00					
	Lit d'appoint	30,00		30,00	30,00					
	Tables pique-nique (2)	600,00		600,00	600,00					
	Sol, plafond, hall	1000 (fonctionnement)			1000 (fonctionnement)					
	Sous-total	1 075,00	0,00	1 075,00	1 075,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	7 925,00	0,00	7 925,00	7 925,00			0,00	0,00	0,00

VOIRIE - RESEAUX	Désignation	Estimation TTC	Subventions aides diverses	Reste à financer	Autofinancement	Amort.subv.	Divers	TLE	FCTVA	Emprunt
		Reprise chaussées et trottoirs - Rue de la Gare	31 635,00	14 936,00	16 699,00	16 699,00				
	Entretien courant	14 000,00 (fonctionnement)		14 000,00	14 000,00 (fonctionnement)					
	Signalisation horizontale et dérasement d'acotement	2 000,00		2 000,00	2 000,00					
	Passerelle rue Dîme	15 000,00		15 000,00	9 000,00			6 000,00		
	Marquage cheminement piéton	1 000,00		1 000,00	1 000,00					
	Cheminement piéton et cycles vers Equipement Sportif Couvert - achat de parcellles	25 000,00								25 000,00
	Affichage vitesse	4 500,00		4 500,00	4 500,00					
	Bornes déjections canines	2 000,00		2 000,00	2 000,00					
	Route d'Ebersheim	23 000,00	3 050,00	19 950,00	19 950,00					
	TOTAL GENERAL	104 135,00	17 986,00	86 149,00	55 149,00	0,00		6 000,00	0,00	25 000,00

FORET	Désignation	Estimation TTC	Subventions aides diverses	Reste à financer	Autofinancement	Amort.subv.	Divers	TLE	FCTVA	Emprunt
		Programme annuel 2011		0,00	0,00	0,00				
	TOTAL GENERAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

ADMINISTRATION GENERALE	Désignation	Estimation TTC	Subventions aides diverses	Reste à financer	Autofinancement	Amort.subv.	Divers	TLE	FCTVA	Emprunt
		Renouvellement de postes (5u)	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00				
	Portable (1)									
	Isoloir PMR	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00					
	EGRC compta, gestion budgétaire	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00					
	TOTAL GENERAL	22 800,00	0,00	22 800,00	22 800,00					0,00

SERVICE TECHNIQUE - REGIE	Désignation	Estimation TTC	Subventions aides diverses	Reste à financer	Autofinancement	Amort.subv.	Divers	TLE	FCTVA	Emprunt
	Aspirateur (2u)	500,00	0,00	500,00	500,00					
	Sécurité - signalisation	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00					
	Eclairage public	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00					
	Véhicule	15 000,00		15 000,00	9 969,00	5 031,00				
	Matériel divers	7 300,00	0,00	7 300,00	7 300,00					
TOTAL GENERAL	51 800,00	0,00	51 800,00	46 769,00	5 031,00			0,00	0,00	0,00

BATIMENTS COMMUNAUX ET DIVERS	Désignation	Estimation TTC	Subventions aides diverses	Reste à financer	Autofinancement	Amort.subv.	Divers	TLE	FCTVA	Emprunt
	Accessibilité handicapés	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00			20 000,00		
	Extension colombarium	70 000,00	0,00	70 000,00	22 480,00				47 520,00	
	TOTAL GENERAL	90 000,00	0,00	90 000,00	22 480,00	0,00		20 000,00	47 520,00	0,00

VOIRIE RURALE	Désignation	Estimation TTC	Subventions aides diverses	Reste à financer	Autofinancement	Amort.subv.	Divers	TLE	FCTVA	Emprunt
	Unolfsweg	35 000,00	10 000,00	25 000,00	25 000,00					0,00
	Hummelsweg	7 500,00		7 500,00	7 500,00					0,00
	TOTAL GENERAL	42 500,00	10 000,00	32 500,00	32 500,00			0,00	0,00	0,00

URISME	Désignation	Estimation TTC	Subventions aides diverses	Reste à financer	Autofinancement	Amort.subv.	Divers	TLE	FCTVA	Emprunt
	Plaques historiques Kientzville	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00					
	Jardin de l'Amour Courtois	22 000,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00				
	Arbres - arbustes	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00					

TOI	Désignation	Estimation TTC	Subventions aides diverses	Reste à financer	Autofinancement	Amort.subv.	Divers	TLE	FCTVA	Emprunt
	Aménagements en vivaces	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00					
	Illumination Noël	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00					
	Balconnières	5 000,00		5 000,00	5 000,00					
	Panneau route des vins	5 000,00		5 000,00	5 000,00					
TOTAL GENERAL	43 800,00	0,00	43 800,00	21 800,00	22 000,00			0,00	0,00	0,00

COMMUNICATION	Désignation	Estimation TTC	Subventions aides diverses	Reste à financer	Autofinancement	Amort.subv.	Divers	TLE	FCTVA	Emprunt
	Salle polyvalente	8 900,00	0,00	8 900,00	8 900,00					
	Salle du Conseil	2 750,00		2 750,00	2 750,00					
	Signalétique - panneaux	3 300,00		3 300,00	3 300,00					
	Pupitre	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00					
TOTAL GENERAL	17 450,00	0,00	17 450,00	17 450,00				0,00	0,00	0,00

URBANISME	Désignation	Estimation TTC	Subventions aides diverses	Reste à financer	Autofinancement	Amort.subv.	Divers	TLE	FCTVA	Emprunt
	Révision POS PLU	10 000,00		10 000,00	10 000,00					
	TOTAL GENERAL	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00

FINANCES	Désignation	Estimation TTC	Subventions aides diverses	Reste à financer	Autofinancement	Amort.subv.	Divers	TLE	FCTVA	Emprunt
	Annuité en capital	277 450,00	0,00	277 450,00	277 450,00					
	EHPAD	58 305,00	0,00	58 305,00	58 305,00					
TOTAL GENERAL	335 755,00	0,00	335 755,00	335 755,00	0,00		0,00	0,00	0,00	

TOTAUX	726 165,00	27 986,00	698 179,00	572 628,00	27 031,00		26 000,00	47 520,00	25 000,00
---------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	------------------	--	------------------	------------------	------------------

FINANCE

	Désignation	Estimation TTC	Subventions aides diverses	Reste à financer	Autofinancement	Amort. Subvention	Divers	TLE	FCTVA	Emprunt
906	Voirie Rurale Brischbach Rittersberg	101 345,00	64 335,00	37 010,00						37 010,00
717	Equipement Sportif Couvert	387 500,00		387 500,00						387 500,00
	Avance forfaitaire	20 000,00		20 000,00			20 000,00			
803	OA rue de l'Alumnat - Pont	105 000,00	10 900,00	94 100,00						94 100,00
616	Chapelle Ste Odile	141 445,00	123 990,00	17 455,00						17 455,00
903	PVR Tannelkreuz	321 745,00	99 510,00	222 235,00						222 235,00
	Avance forfaitaire	16 000,00		16 000,00			16 000,00			
	CCAS - Avance de fonds remboursable	400 000,00		400 000,00			400 000,00			
015	EHPAD - Ecriture de régularisation	63 375,97		63 375,97			63 375,97			
	TOTAL	1 556 410,97	298 735,00	1 257 675,97	0,00	0,00	499 375,97	0,00	0,00	758 300,00

TOTAL GENERAL	2 282 575,97	326 721,00	1 955 854,97	572 628,00	27 031,00		499 375,97	26 000,00	47 520,00	783 300,00
----------------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------------	------------------	--	-------------------	------------------	------------------	-------------------

Note : concernant des projets particuliers tels que l'aménagement de voies, travaux de voirie rurale, interventions lourdes sur bâtiments,... après études par les Commissions thématiques, les projets seront soumis au Conseil.

Toutefois, concernant notamment des acquisitions de matériel au profit des écoles, du service technique, de la mairie,... le Conseil autorise le Maire, dès inscription des crédits budgétaires, à réaliser les dites acquisitions.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, fait part au Conseil Municipal sur demande de M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, absent et excusé que la commission voirie – réseaux – sécurité routière – circulation d'octobre 2010 avait demandé l'inscription de l'aménagement de la place Kientz projet ne figurant pas sur l'état soumis au Conseil Municipal. Le Maire enregistre la dite observation.

M. Claude BRUNSCHWILLER indique que s'il y a lieu, le projet peut faire l'objet d'une délibération en cours d'année avec décision modificative ou l'inscription au moment du budget supplémentaire.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, indique que pour ce qui concerne les travaux du Brischbach, il y a lieu de procéder aux travaux rapidement, la subvention accordée par le Conseil Général risquant de devenir caduque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le programme des investissements pour 2011 tel que ci-avant présenté,

CHARGE le Maire de l'exécution et la mise en œuvre des présentes.

ADOpte A L'UNANIMITE – Abstention de Mme Pierrette LACOMBE du fait qu'elle n'a pas assisté à la réunion des Commissions réunies

35.5 FINANCES

Budget Primitif 2011

3. Fixation des produits et taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire
M. Marc HEIMBURGER, Adjoint

Conformément à la proposition de budget, le produit des taxes nécessaires à l'équilibre du budget est de 1 213 704,- €.

Les taux des taxes conformément aux positions arrêtées en commissions réunies s'établissent de la manière suivante :

Taxe d'Habitation	18,15 %	soit un rendement de 578 622,- pour une base de 3 188 000,-
Taxe Foncier Bâti	14,79 %	soit un rendement de 380 695,- pour une base de 2 574 000,-
Taxe Foncier Non Bâti	44,30 %	soit un rendement de 111 149,- pour une base de 250 900,-
CFE	17,04 %	soit un rendement de 143 238,- pour une base de 840 000,-

Soit un produit total de 1 213 704 euros.

A titre d'information sont communiqués ci-après les éléments relatifs aux allocations compensatrices, produit de la base additionnelle de FNB , produits des IFR et de la CVAE. Il est à noter le prélèvement de 154 481€ effectué au titre du FNGIR

	2010			2011		
	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit	Bases d'imposition prévisionnelles 2011	Taux de référence de 2010	Produits prévisionnels
Taxe d'habitation	2 825 000,00	11,24	317 530,00	3 188 000,00	18,15	578 622,00
Taxe foncière (bâti)	2 458 000,00	14,79	363 538,00	2 574 000,00	14,79	380 695,00
Taxe foncière (non bâti)	246 200,00	42,25	104 020,00	250 900,00	44,30	111 149,00
Taxe professionnelle	0,00	10,18	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	840 600,00	17,04	143 238,00
Sous-Total	5 529 200,00		785 088,00	6 853 500,00		1 213 704,00
Produit attendu au titre de la compensation Relais 2010			352 635,00			
TOTAL			1 137 723,00			
Allocations compensatrices :			53 312,00			
- Taxe d'habitation						29 669,00
- taxe foncière (bâti) personnes de condition modeste						5 796,00
- Taxe foncière (non bâti)						21 736,00
- Taxe professionnelle :						
<i>a. Dotation unique spécifique</i>						3 902,00
<i>b. Réduction des bases des créations d'établissements</i>						701,00
Sous total :			53 312,00		Sous-Total :	61 804,00
Produit des IFR :						
- Centrales photovoltaïques						410,00
- Transformateurs						40 500,00
- Stations radioélectriques						1 020,00
					Sous-Total :	41 930,00
Produit taxe additionnelle FNB						15 745,00
Produit de la CVAE						56 026,00
Prélèvement GIR						-154 481,00
			TOTAL 2010 : 1 191 035,00		TOTAL 2011 : 1 234 728,00	

Différence 2010/2011 : 43 693,00

En conséquence, il est proposé au conseil :

- de fixer le produit nécessaire à l'équilibre budgétaire à 1 234 728 €
- le produit attendu de la fiscalité direct locale à 1 213 704 €
- les taux des taxes directes locales à :

Taxe d'Habitation :	18,15 % ;
Taxe Foncier Bâti :	14,79 % ;
Taxe Foncier Non Bâti :	44,30 % ;
CFE :	17,04 % ;

soit identiques aux taux de référence.

Il est précisé que les taux de référence tiennent compte du transfert de la part départementale de taxe d'habitation et des frais de gestion de cette taxe ainsi que du transfert des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Mme Mireille BIMBOES, Adjoint au Maire, souhaite qu'une démarche pédagogique soit effectuée au travers du Dorf Briaf vers les habitants.

MM. Stéphane WEISHARD et Marc HEIMBURGER indiquent que le nécessaire sera fait afin de communiquer sur le maintien de la pression fiscale par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver les propositions ci-avant présentées et le vote des taux identiques aux taux de référence communiqués, soit :

Taxe d'Habitation :	18,15 % ;
Taxe Foncier Bâti :	14,79 % ;
Taxe Foncier Non Bâti :	44,30 % ;
CFE :	17,04 %.

ADOpte A L'UNANIMITE – Abstention de Mme Pierrette LACOMBE du fait qu'elle n'a pas assisté à la réunion des Commissions réunies

35.5 FINANCES

4. Budget primitif 2011

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire
M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire

Le budget tel que présenté est le fruit des nombreuses réunions de travail en Commissions, Commissions Réunies et Conseil Municipal.

Il traduit un maintien de la pression fiscale et un recours limité à l'emprunt.

Il est la réponse aux remontées des Commissions et traduit les projets arrêtés notamment dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Territoire.

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	2 476 137,-
011 : Charges à caractère général	504 975,-
012 : Charges de personnel et frais assimilés	756 775,-
014 : Atténuations de produits	154 481,-
023 : Virement à la section d'investissement	572 628,-
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 031,-
65 : Autres charges de gestion courante	223 569,-
66 : Charges financières	220 865,-
67 : Charges exceptionnelles	15 813,-
Recettes :	2 476 137,-
002 : Excédent de fonctionnement reporté	79 640,-
013 : Atténuations de charges	8 000,-
70 : Produits des services, du domaine	100 615,-
73 : Impôts et taxes	1 490 023,-
74 : Dotations, subventions, part.	636 781,-
75 : Autres produits de gestion courante	129 700,-
76 : Produits financiers	20,-
77 : Produits exceptionnels	31 358,-

INVESTISSEMENT

Dépenses :	2 282 575,97
16 : Remboursement d'emprunts et dettes	335 755,-
20 : Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,-
21 : Immobilisations corporelles	406 720,-
23 : Immobilisations en cours	1 130 100,97
27 : Autres immobilisations financières	400 000,-
Recettes :	2 282 575,97
021 : Virement de la section de fonctionnement	572 628,-
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 031,-
10 : Dot., fonds div. & réserves	160 062,-
13 : Subventions d'investissement	240 179,-
16 : Emprunts et dettes assimilés	783 300,-
23 : Immobilisations en cours	99 375,97
27 : Autres immobilisations financières	400 000,-

Par ailleurs, considérant :

- le résultat prévisionnel de fonctionnement de l'exercice 2010 :	
- résultat de l'exercice	+ 434 057,49
- résultat antérieur reporté	<u>1 355 232,49</u>
TOTAL	1 789 289,98

(Note : le virement prévisionnel à la section d'investissement était de 406 064,- €)

- ainsi que le solde d'exécution prévisionnel de la section d'investissement soit + 119 619,68 € ;

Il est proposé au Conseil :

- **de procéder** à une reprise anticipée au budget primitif de 79 640,- € qui sera inscrite au compte 002 de la section de fonctionnement ;
- **de voter** le projet de budget par chapitre ;
- **d'arrêter** le document budgétaire tel que présenté ci-dessus.

M. Marc HEIMBURGER rappelle en conséquence que le Compte Administratif 2010 qui sera soumis au Conseil Municipal en mai prochain, qu'aucun financement par emprunt ne reste à réaliser.

L'ensemble des projets anciens non soldés ou en cours de réalisation ont été repris au budget primitif 2011. Il rappelle également que depuis 3 ans aucun emprunt nouveau n'a été réalisé sur des projets nouveaux. Les premières baisses effectives des annuités seront attendues pour 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** à une reprise anticipée de 79 640,- € qui sera inscrite au compte 002 de la section de fonctionnement ;
- **VOTE** le budget par chapitre ;
- **ARRETE** le document budgétaire tel que présenté ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE - Abstention de Mme Pierrette LACOMBE du fait qu'elle n'a pas assisté à la réunion des Commissions réunies

35.6 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) – DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Présentation générale

Rapporteur : M. François WACH, Adjoint au Maire

Une présentation sera faite en séance par M. François WACH.

« Le citoyen a droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger », telles sont les dispositions que le Code de l'Environnement a instauré pour permettre à tout citoyen de mieux connaître son environnement et les éventuels risques auxquels il doit faire face.

En application de ces dispositions, la Commune de Scherwiller a réalisé son D.I.C.R.I.M (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) dont un exemplaire est à la disposition du public à la mairie et qui peut également être consulté sur le site internet : www.scherwiller.fr

Le D.I.C.R.I.M présente les risques majeurs potentiels qui ont été recensés pour Scherwiller :

- Les risques liés aux inondations ;
- Le risque sismique ;
- Le risque de transports de matières dangereuses.

Outre le recensement et la situation de ces risques potentiels sur le territoire de la commune, le D.I.C.R.I.M présente également les mesures d'ordre général qui sont prises par les pouvoirs publics à titre préventif, mais aussi les mesures particulières qui ont été réalisées par la municipalité pour éviter qu'un incident se produise et que s'il devait avoir lieu, en réduire ses conséquences par un permanent souci de protection des populations.

Enfin en complément de ce document d'information, la Commune de Scherwiller a également réalisé un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) qui est un document interne, opérationnel, d'anticipation permettant en cas d'événement important qui nécessite par exemple un transfert ou un accueil de population, de connaître immédiatement la conduite à tenir à travers l'installation d'une cellule communale de crise spécialement créée à cet effet.

La gestion des risques fait partie des préoccupations quotidiennes de la municipalité soucieuse d'assurer une protection civile efficace et adaptée à ses concitoyens. « **Prévenir pour mieux agir** » telle est donc la ligne de conduite adoptée en matière des gestions des risques majeurs dans notre Commune.

Diverses réunions sont d'ors et déjà programmées :

- Avec le Personnel Communal
- L'ensemble des Commerçants, Artisans, professions médicales, Présidents d'Associations...
- Les membres de la cellule communale de crise.

Mme Régine DIETRICH indique que le plan IODE élaboré avec le pharmacien a été annexé au P.C.S. Le plan élabore un dispositif lié à la distribution de pastilles d'iode en cas d'accident nucléaire.

M. Damien SOHLER, Conseiller Municipal, suggère le vote d'une motion pour la fermeture de la centrale de Fessenheim à l'instar d'autres communes dont Strasbourg. Le Maire et M. Olivier SENGLER indiquent qu'il y a lieu prioritairement de trouver une solution de remplacement au nucléaire. Le Maire rappelle qu'en France, 70% de l'électricité produite est issue du nucléaire.

M. François WACH précise que pour ce qui concerne l'Alsace, le dispositif hydroélectrique permet d'assurer la couverture des besoins électriques en été mais à peine 25% des besoins en saison hivernale.

Mme Carine SCHUTZ regrette que sur la plaquette destinée à être diffusée à la population le dispositif IODE n'apparaisse pas.

M. Olivier SENGLER souhaite en faisant état du récent accident du camion citerne courant de la semaine 15 l'inadaptation du dispositif de circulation mis en œuvre par les Services de Sécurité. Il y a lieu de transmettre à la Sous-préfecture, les informations nécessaires à la révision des mesures relatives à la déviation des poids-lourds.

Mme Mireille BIMBOES, Adjoint au Maire, précise également, se référant à la consigne de ne pas chercher les enfants à l'école en cas d'évènement majeur, qu'un plan de sécurité a été mis en place dans chaque école et que les enseignants ont été conviés aux réunions organisées par la Mairie.

35.7 COMMUNICATIONS

M. André BOESCH, Maire :

- Equipement sportif couvert : le Maire indique que par arrêté préfectoral du 11 avril ont été modifiées les compétences de la Communauté de Communes de Sélestat permettant de ce fait à la Commune la réalisation d'un équipement sportif couvert.
- EHPAD : La Commission de Sécurité et d'accessibilité s'est réunie le 11 avril dernier et a émis un avis favorable sans réserve à l'ouverture de l'établissement.
Concernant la visite d'ouverture par l'ARS et le Conseil Général, la Commission réunie le 18 avril, se réunira à nouveau le 02 mai prochain au matin afin de vérifier l'approvisionnement en petit équipement et fournitures diverses (matériel informatique, vaisselles, produits d'hygiène, d'entretien,...)

A M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, s'indignant quant au fait que la Commune a engagé des prestataires rémunérés pour s'assurer de ces livraisons, M. HEIMBURGER indique que le Maître d'œuvre ou l'assistant à maîtrise d'ouvrage ont effectué le travail leur revenant.

Il s'agit en fait de livraisons non encore réalisées dans le cadre de marchés référents au CCAS. Il précise que si la Commission donne son feu vert, l'établissement doit pouvoir fonctionner dans la minute ce qui n'était pas le cas le 18 : les placards étaient vides, le matériel informatique et les logiciels n'étaient pas en place.

Le Maire rappelle par ailleurs que le personnel arrivera mardi prochain, soit le 26 avril.

MM. Stéphane WEISHARD et Philippe SIMLER font état de l'avancement du projet de création d'une charte graphique et d'un logo. Lors d'une prochaine réunion sera présenté l'ensemble de la démarche et réflexion ayant abouti au choix définitif du logo.

M. Damien SOHLER, Conseiller Municipal, regrette que ce choix soit purement « administratif ». Les vignes et le raisin n'y ayant pas trouvé de place.

M. Stéphane WEISHARD rappelle qu'il s'agit d'un logo et que la Commune n'a pas vocation à représenter toutes associations, organismes,... Un logo doit être léger, simple et graphable.

Mme Mireille BIMBOES, Adjoint au Maire :

- Friehjohr : La manifestation a été un succès. Des félicitations diverses sont arrivées dont l'une faisait état « de réels talents dans la troupe »
- « Am bach Entlang » là encore des félicitations arrivent en Mairie
- Rue de Dieffenthal : sur place, des stationnements ont été modifiés. Il y a lieu en conséquence d'ôter les marquages initiaux pour éviter toute confusion chez les riverains.

Une réunion d'information a été organisée en Mairie à l'attention des parents des enfants de la section bilingue créée pour la prochaine rentrée.

A été indiquée la position prise par le Conseil Municipal lors de la dernière séance concernant l'implantation de la section bilingue à Kientzville. Ont été rappelées les modalités pratiques et les engagements des parents lors des inscriptions en maternelle il y a deux ans environ.

Différentes questions y ont été évoquées en présence de M. Marcel BAUER, Conseiller Général, qui relayera la problématique du transport vers le Conseil Général du Bas-Rhin, Mme BOUYER BAUMANN qui s'informeront des possibilités d'accueil par le périscolaire de Dieffenthal.

Au total, une douzaine de parents étaient présents, dont certains non concernés par l'entrée au CP en 2011 mais ultérieurement.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué :

- Riesling du Monde : La Commune a été associée à la manifestation par l'accueil et la mise à disposition d'un bus pour véhiculer les participants intéressés de Strasbourg à Scherwiller. Ont été accueillis dans un cadre et par une organisation dont la qualité a été relevée unanimement par divers représentants des pays participants aux 3 concours (Riesling, Gewurztraminer et Pinot) soit l'Afrique du Sud, Russie,...

M. Damien SOHLER, également Président du Syndicat viticole et présent à la dégustation du 17 avril se fait le relais des félicitations transmises pour la bonne entente constatée entre la Commune, les Rieslinger et le secteur viticole.

- Maisons fleuries : La remise des prix se déroulera le 29 avril en présence de M. Marcel REBHUHN. Le marché aux fleurs se déroulera le lendemain
- Accueil d'une délégation de Fautenbach : – Commune jumelée – le 07 mai prochain.

Très rapidement le programme comporte :

- à 10h, rendez-vous à l'abbatiale d'Ebersmunster (visite d'environ 1heure)
- transfert à la chapelle du Taennelkreuz avec accueil et vin d'honneur
- circuit à travers le vignoble et la Commune jusqu'au Centre
- visite de l'EHPAD
- collation à l'étang de pêche

Seront invités, les Présidents des Associations qui ont participé et confortés le partenariat (Harmonie Sainte Jeanne d'Arc, Chorale Sainte Cécile, Lavandières, USS).

M. Damien SOHLER indique que pour cet accueil officiel, la vigne et le vin de Scherwiller seront présents !

35.8 VŒUX

M. Claude BRUNSWILLER, Conseiller Municipal :

indique que l'opération OSCHTERPUTZ qui s'est déroulée le 1^{er} avril a réuni 4 membres de l'APPE, 3 membres du Conseil et les ouvriers communaux ce qui est tout de même insuffisant .

Concernant le SMICTOM, a été communiquée au bureau, l'information suivante concernant l'évolution de la réglementation européenne : interdiction de fabriquer ou commercialiser du compost à partir de déchets en provenance d'ordures ménagères résiduelles. Seules seront tolérés les transformations des bio-déchets.

Diverses réunions et décisions devront être engagées en conséquence dans les instances du SMICTOM.

M. Stéphane WEISHARD, Conseiller Municipal Délégué, indique que les enfants accueillis en formation dans le cadre de l'opération « foot passion » à Scherwiller ont visité les installations du SMICTOM et en ont été enchantés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Secrétaire de séance
Mme Pierrette LACOMBE

Le Maire
André BOESCH